

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 23 avril 2013 portant modification de la circonscription de la brigade territoriale de Saint-Bonnet-en-Champsaur (Hautes-Alpes)**

NOR : INTJ1304422A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense;  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2;  
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La circonscription de la brigade territoriale de Saint-Bonnet-en-Champsaur (Hautes-Alpes) est modifiée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Saint-Bonnet-en-Champsaur (Hautes-Alpes) exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1<sup>o</sup> du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 avril 2013.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,*  
*directeur des opérations et de l'emploi,*  
B. SOUBELET

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Saint-Bonnet-en-Champsaur	Bénévent-et-Charbillac Buissard Forest-Saint-Julien La Fare-en-Champsaur La Motte-en-Champsaur Laye Le Noyer Les Infournas Poligny Saint-Bonnet-en-Champsaur Saint-Eusèbe-en-Champsaur Saint-Julien-en-Champsaur Saint-Laurent-du-Cros	Buissard Forest-Saint-Julien La Fare-en-Champsaur La Motte-en-Champsaur Laye Le Noyer Poligny Saint-Bonnet-en-Champsaur Saint-Eusèbe-en-Champsaur Saint-Julien-en-Champsaur Saint-Laurent-du-Cros